

## Méthode d'évaluation des politiques publiques Application au Pack 15-30

### ■ Session du 18 octobre 2017

### ■ Rapport présenté par Mme Claudine SPIOTTI au nom de la Commission « Culture, patrimoine, sport, tourisme et vie associative »

*Entendues les interventions de Mmes Florence LACAZE (CRAJEP), Catherine PARIS (CGT), M. Jacques CHAILLOT (URADEL), Mme Bernadette GUIHAL (CFDT), M. Daniel BELLANGER (MEDEF), Mme Michèle BUREAU (Présidente de la Commission n°7 "Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative")*

**88 votants. Adopté par : 82 pour, 6 abstentions, 0 contre.**

# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction</b> .....  | <b>4</b>  |
| <b>1. Démarche d'évaluation</b> .....  | <b>5</b>  |
| <b>1.1. Une démarche segmentée en quatre étapes</b> .....                                      | <b>5</b>  |
| <b>1.2. Principes et données préalables à une démarche d'évaluation</b> .....                  | <b>6</b>  |
| Le triptyque Objectifs-Moyens-Résultats.....   | 6         |
| Quel est le moment le plus opportun pour évaluer une politique publique ? ..                   | 7         |
| <b>1.3. Modèle d'évaluation proposé</b> .....  | <b>8</b>  |
| <b>2. Le Pack 15-30 et son évolution</b> .....   | <b>10</b> |
| <b>2.1. Le Pass culture sport</b> .....  | <b>11</b> |
| <b>2.2. Le Pass prévention contraception</b> .....   | <b>13</b> |
| <b>2.3. Le Pass complémentaire santé</b> .....   | <b>14</b> |
| <b>2.4. Le Pass logement</b> .....   | <b>15</b> |
| <b>2.5. Le Pass première installation</b> .....  | <b>16</b> |
| <b>2.6. Le Pass transport</b> .....  | <b>17</b> |
| <b>2.7. Le Pass apprenti</b> .....   | <b>18</b> |
| <b>2.8. Le Pass lycéen professionnel</b> .....   | <b>19</b> |
| <b>2.9. L'ordipass</b> .....   | <b>20</b> |
| <b>2.10. Le Pass permis apprenti</b> .....   | <b>21</b> |
| <b>3. Application du modèle d'évaluation et recommandations correspondantes</b> .....          | <b>22</b> |
| <b>3.1. Application au Pass culture sport</b> .....  | <b>23</b> |
| Recommandations spécifiques au Pass culture sport.....   | 25        |
| <b>3.2. Application au Pass logement</b> .....   | <b>26</b> |
| Recommandations spécifiques au Pass logement.....  | 28        |
| <b>3.3. Application au Pass transport</b> .....  | <b>29</b> |
| Recommandations spécifiques au Pass transport.....   | 31        |
| <b>3.4. Synthèse relative au Pack 15-30</b> .....  | <b>32</b> |
| <b>4. Quelques recommandations pour l'évaluation des politiques publiques régionales</b> ..... | <b>33</b> |
| <b>Bibliographie</b> .....   | <b>35</b> |
| <b>Remerciements</b> .....   | <b>36</b> |



## Introduction

---

Dans le cadre de la réforme territoriale, à travers l'article 32 de la loi NOTRe, les CESER se sont vus confier une mission de contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales. Avant même la loi NOTRe, les CESER ont pris conscience de l'importance de l'évaluation des politiques publiques au service de l'optimisation de l'action collective et y ont contribué sous des formes diverses.

Il s'agit pour la société civile organisée de participer de façon positive et constructive à la mise en débat des objectifs des politiques publiques, de leurs modalités de mise en œuvre et du suivi de leurs effets.

L'objectif de cette étude s'inscrit dans cette perspective : proposer une méthode et des principes d'évaluation qui puissent être appliqués à différentes politiques publiques.

Pour expérimenter cette démarche, le CESER a retenu un modèle d'évaluation fondé sur l'analyse comparée des objectifs, des moyens mis en œuvre et des résultats obtenus, l'a appliqué à certaines composantes du Pack 15-30 après avoir dressé un tableau général de ce dispositif et de ses évolutions, et en a extrait des recommandations générales.

Le CESER souhaite souligner le fait que cette étude ne constitue pas une évaluation du Pack 15-30 et de ses différentes composantes, mais bien d'un travail visant à mettre en évidence les conditions d'une évaluation pertinente des politiques publiques engagées par la Région.

# 1. Démarche d'évaluation

---

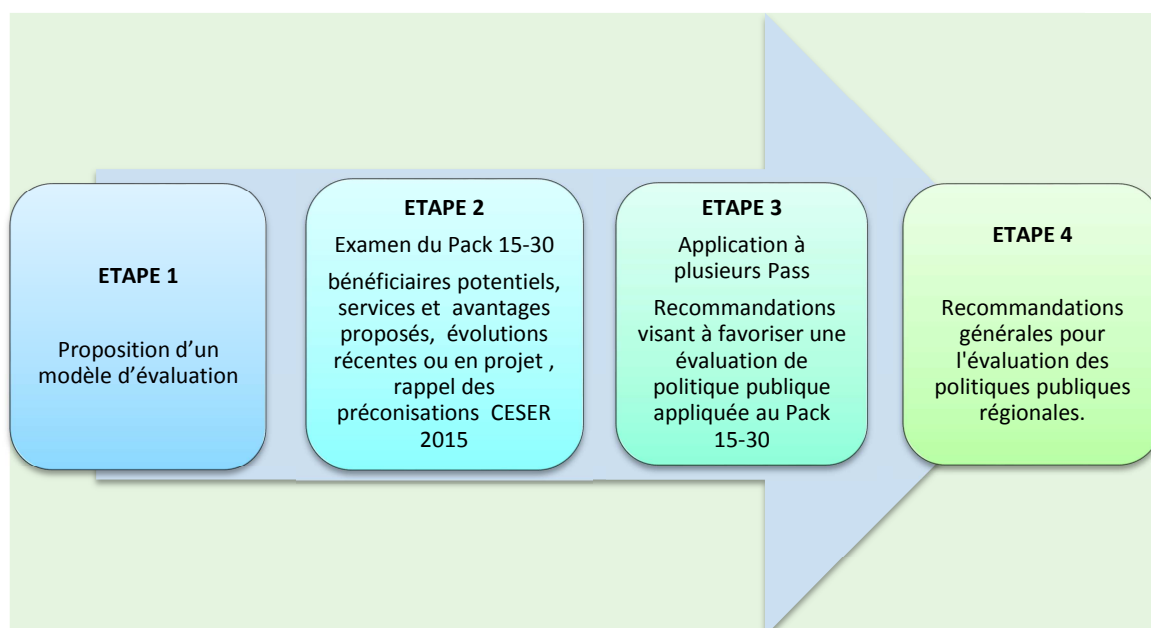
## 1.1. Une démarche segmentée en quatre étapes

**Etape 1** : nous avons choisi le modèle d'évaluation extrait du portail de la modernisation de l'action publique<sup>1</sup> et utilisé dans le cadre des travaux des CESER de France.<sup>2</sup>

**Etape 2** : il nous est apparu nécessaire d'examiner précisément le Pack 15-30 et les différents Pass qui le composent, en précisant pour chacun d'entre eux la typologie de bénéficiaires potentiels, les services et les avantages qui leur sont proposés, et les évolutions récentes ou en projet (dématérialisation, regroupements, suppression, reconduction à l'identique, et nouveaux Pass). Nous avons également rappelé à ce niveau les préconisations qui avaient été formulées par le CESER en 2015 dans le cadre de l'étude qui portait sur l'évaluation du Pack.

**Etape 3** : ce modèle d'évaluation est ensuite appliqué à plusieurs composantes du Pack 15-30, donnant lieu à des interrogations et, de ce fait, à des observations relatives à une bonne évaluation du Pack dans les prochaines années.

**Etape 4** : sur la base de ces informations, nous avons retenu un certain nombre de recommandations générales pour l'évaluation des politiques publiques régionales.



---

<sup>1</sup> <http://www.modernisation.gouv.fr/laction-publique-se-transforme/en-evaluant-ses-politiques-publiques/evaluer-les-politiques-publiques>

<sup>2</sup> Les CESER et la contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales

## 1.2. Principes et données préalables à une démarche d'évaluation

### Définition proposée par le Conseil Scientifique de l'Évaluation<sup>3</sup>

L'évaluation se différencie des différentes formes de contrôle (conformité, contrôle et analyse de gestion) et de l'audit organisationnel par le type de point de vue adopté pour apprécier l'action publique. Le contrôle et l'audit se réfèrent à des normes internes au système analysé (règles comptables, juridiques, ou normes fonctionnelles), tandis que l'évaluation essaye d'appréhender d'un point de vue principalement externe les effets et/ou la valeur de l'action considérée. L'évaluation peut néanmoins intégrer l'audit du fonctionnement des services chargés de la mettre en œuvre, ou une étude sociologique ayant le même objet, dans la mesure où ce fonctionnement influe sur les effets que l'on cherche à mesurer et à expliquer. Il faut rappeler également que, contrairement à certaines formes d'audit, l'évaluation n'a pas pour objet de porter un jugement sur la manière dont les agents individuels, y compris les responsables hiérarchiques, remplissent leur mission.

### Le triptyque Objectifs-Moyens-Résultats

Toutes les définitions de l'évaluation convergent autour du triptyque "objectifs, moyens, résultats". Ainsi, l'évaluation permet d'apprécier si une politique publique est :

1. **Efficiente** : elle évalue le rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats de l'action publique.
2. **Efficace** : elle mesure les résultats obtenus au regard des objectifs et met en évidence les rapports de causalité entre les objectifs et les effets réels des actions publiques.
3. **Cohérente** dans sa conception et dans son déploiement. La cohérence interne vise l'adéquation entre les objectifs assignés à une politique et les moyens qui lui sont alloués. La cohérence externe désigne l'adéquation entre l'action évaluée et d'autres politiques.
4. **Pertinente** : l'adéquation entre les objectifs explicites d'une politique et les besoins ou les problèmes qu'elle est supposée résoudre.

---

Le Conseil Scientifique de l'Évaluation est composé de onze personnalités qualifiées nommées par arrêté du Premier ministre.. Ses ressources sont prévues dans le budget des services du Premier ministre au fascicule du Commissariat général du Plan et il dispose d'un accès de principe à tous les documents et informations détenus par les administrations de l'Etat et les organismes placés sous leur tutelle. Ses prérogatives sont ainsi définies très largement

## **Quel est le moment le plus opportun pour évaluer une politique publique ?**

**L'évaluation peut être prospective**, c'est-à-dire ex ante à l'élaboration du programme. Dans ce cas, elle peut être rapprochée de l'étude d'impact car elle a pour objectif d'évaluer a priori les effets. Cette méthode permet de formuler un diagnostic de départ, de prévoir l'adéquation aux besoins du programme envisagé, et de définir les outils de mesure qui permettront d'apprécier le degré de réalisation des objectifs.

**L'évaluation peut être concomitante**, c'est-à-dire parallèle à l'action. Elle apporte un diagnostic d'étape sur les premières phases de réalisation d'un programme. Elle est en liaison étroite avec le dispositif de pilotage de l'action et permet de définir les réorientations nécessaires pour une réussite optimale.

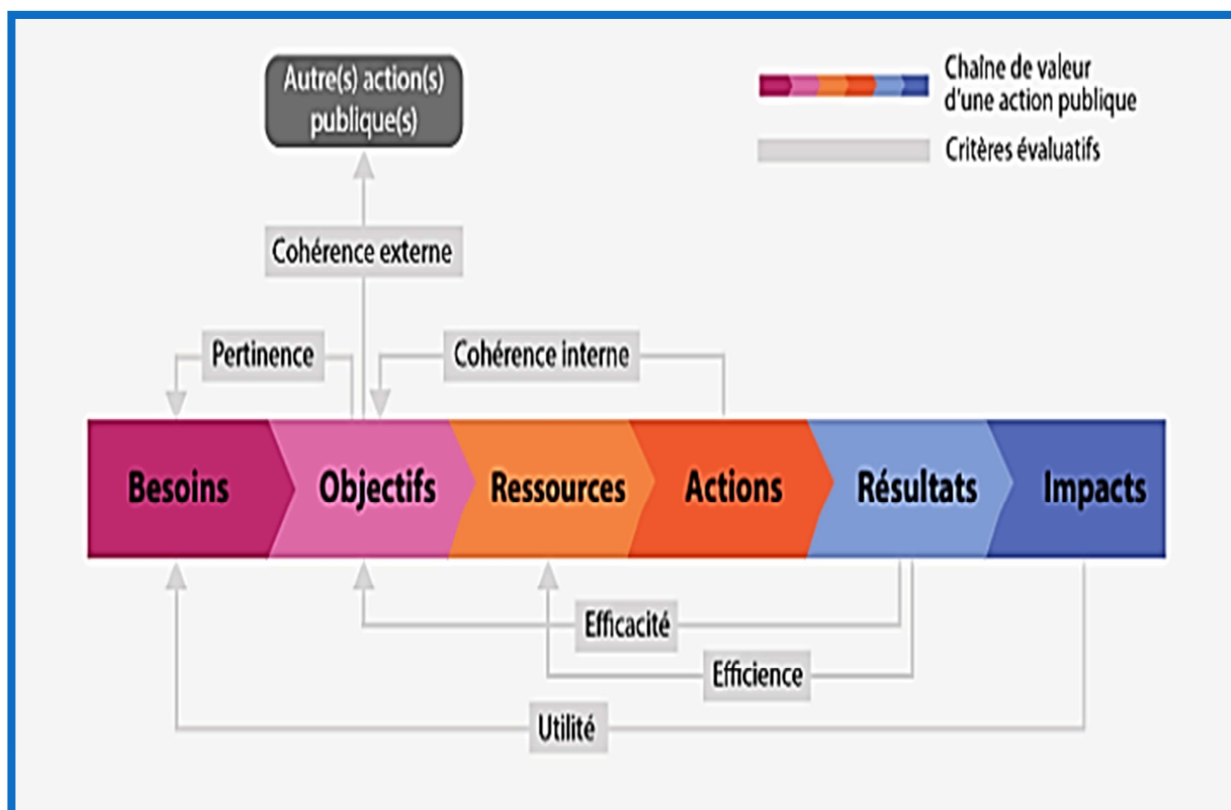
**L'évaluation peut être rétrospective**, c'est-à-dire ex post, récapitulative ou finale. Elle vise à mesurer les impacts globaux d'un programme étudié jusqu'à son achèvement mais il est rare que la politique publique soit totalement achevée. Il s'agit souvent de la clôture d'une étape de la politique définie. Le caractère rétrospectif est plus ou moins affirmé, selon la période de temps nécessaire pour apprécier la politique.

### 1.3. Modèle d'évaluation proposé

Le schéma ci-dessous est extrait du portail de la modernisation de l'action publique. Il synthétise les principes généraux d'évaluation des politiques publiques et nous avons choisi de nous y référer dans le cadre de cette expérimentation.

Les critères d'évaluation peuvent être représentés à partir de la chaîne logique (ou chaîne de valeur d'une action publique) suivante :

1. **Besoins** à satisfaire ou problèmes à résoudre,
2. **Objectifs** (globaux, opérationnels) assignés à l'action publique évaluée, déterminés à partir des besoins,
3. **Ressources** mises en œuvre, déterminées à partir des objectifs,
4. **Actions** menées au titre de la politique, mobilisant les ressources prévues,
5. **Résultats** obtenus grâce à la mise en œuvre des actions,
6. **Impact** des résultats sur les bénéficiaires ciblés.





L'application de ces principes à l'évaluation du Pack 15-30 conduit à examiner les points suivants :

- 1. Evaluation de la pertinence du projet**, c'est-à-dire du rapport entre les besoins identifiés et les objectifs définis. Une politique se justifie très généralement par l'identification d'un "problème de société" auquel les pouvoirs publics se sentent tenus de faire face. Une politique sera dite pertinente si ses objectifs explicites sont adaptés à la nature du (des) problème(s) qu'elle est censée résoudre ou prendre en charge. La question de la pertinence est la plus délicate et la plus "politique" que l'évaluation ait à examiner. Il est parfaitement légitime de l'exclure du champ de l'évaluation.
- 2. Evaluation de la cohérence du Pack** au regard de la redéfinition de ses objectifs. La cohérence mesure la correspondance entre les objectifs assignés à une politique, les moyens arrêtés et leur contexte. Les moyens juridiques, humains et financiers mis en place sont-ils adaptés aux objectifs ?
- 3. Evaluation de l'utilité du Pack et de chacun des Pass** par la mesure de l'écart entre les besoins/attentes et les impacts. Quelles sont les conséquences globales de la politique pour la société ? Ces conséquences sont-elles bénéfiques ? L'impact juge les retombées de l'action à moyen et long terme (négatif, positif, attendu, imprévu).
- 4. Evaluation de l'efficacité du Pack et de chacun des Pass**, par la mesure de l'écart entre les objectifs et les résultats. Dans quelle mesure les effets propres de la politique sont-ils conformes à ses objectifs ?
- 5. Evaluation de l'efficience du Pack et de chacun des Pass** par la mesure de l'écart entre les moyens alloués et les résultats. Les ressources financières mobilisées par la politique ont-elles été bien utilisées ? Les résultats de la politique sont-ils à la mesure des sommes dépensées ?

L'analyse des besoins ou attentes devrait être étudiée au niveau des jeunes concernés par ces aides régionales, et au niveau des partenaires et des prescripteurs (par exemple un établissement scolaire qui incite ses élèves à faire usage du Pack ou de certains Pass ou un établissement qui diffuse directement des éléments du Pack).

L'outil de recueil des données doit être conçu en amont.

## 2. Le Pack 15-30 et son évolution

---

Le Pack 15-30 poursuit un objectif général dont l'énoncé actuel est d'améliorer les conditions de vie et l'insertion des jeunes Ligériens dans la société et le monde du travail.

### **100 000 jeunes supplémentaires d'ici 2040 : un défi à relever pour les Pays de la Loire**

Si les tendances démographiques récentes se maintenaient, les Pays de la Loire compteraient près de 100 000 jeunes supplémentaires entre 2010 et 2040. Avec un nouveau jeune sur quatre (+ 400 000 en France métropolitaine), la région connaîtrait la plus forte progression du nombre de jeunes derrière l'ancienne région Rhône-Alpes. La Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine-et-Loire seraient les départements particulièrement concernés. Si le scénario se confirme, de nombreux défis se poseront aux politiques publiques. Ils concerneront l'accueil de jeunes en formation initiale (lycées, CFA...), la capacité de l'enseignement supérieur à répondre quantitativement et qualitativement aux demandes des nouveaux étudiants, le logement et le développement d'un tissu économique facilitant l'insertion durable et l'autonomie des jeunes. La présence de nombreux jeunes nés puis grandissant dans les espaces périurbains devrait générer d'importants flux migratoires vers les grandes agglomérations.<sup>4</sup>

Les sous-chapitres suivants sont consacrés à la présentation de chacun des Pass qui composent dorénavant le Pack 15-30. Ils ne constituent pas une évaluation du Pack même s'ils rappellent les préconisations formulées par le CESER en 2015.

Les informations relatives au bilan de la saison 2015-2016 et aux perspectives 2017-2018 sont extraites du budget primitif 2017 du Conseil régional des Pays de la Loire.

---

<sup>4</sup> Source : INSEE 2014, David Martineau

## 2.1. Le Pass culture sport

| BENEFICIAIRES   | AVANTAGES   | RECOMMANDATIONS CESER 2015  |
|---|---|---|
| <p>Tous les jeunes inscrits dans les établissements partenaires, quel que soit leur âge et tous les jeunes âgés de 15 à 19 ans révolus, si non scolarisés dans l'un de ces établissements (salariés, étudiants, collégiens, en recherche d'emploi).</p> | <p><b>Spectacle</b> : entrée gratuite ou réductions, pour un spectacle (théâtre, danse, concerts...).</p> <p><b>Cinéma</b> : entrée gratuite pour le film de votre choix.</p> <p><b>Pratique artistique ou sportive</b> : réduction de 16 € sur la cotisation ou la licence pour une activité (danse, théâtre, musique, arts plastiques, sport...).</p> <p><b>Événement sportif</b> : entrée gratuite pour un événement sportif ou 10 € de réduction pour une inscription à une compétition sportive.</p> <p><b>Livre</b> : réduction de 8 € pour l'achat de romans, bandes dessinées, mangas...</p> <p><b>Patrimoine</b> : entrée gratuite pour la visite d'un site patrimonial et tarif réduit pour les personnes accompagnantes (5 maxi) ou réduction de 20 € pour une inscription à un chantier de jeunes bénévoles.</p> <p><b>Engagement citoyen</b> : réduction de 60 € pour Passer le BAFA/BAFD, un diplôme de secourisme ou d'encadrement sportif.</p> <p><b>Classe et groupe</b> : deux entrées gratuites pour un spectacle, une séance de ciné art et essai, un musée ou une exposition dans le cadre d'une sortie scolaire.</p> <p><b>A souligner l'appui bénévole de diverses associations en appui et relais de cette politique.</b></p> | <p>Engager des partenariats avec d'autres structures culturelles (librairies, lieux de spectacle, cinémas, associations, etc.).</p> <p>Elargir l'offre culturelle à la découverte de l'environnement du jeune (tourisme culturel, sorties nature, aux structures proposant des séjours collectifs en autonomie aux jeunes etc.).</p> <p>Elargir l'offre de l'engagement citoyen (soutien aux projets sociétaux, l'éco-citoyenneté, adhésion aux associations de vie collective dans les établissements etc...).</p> <p>Relayer l'information au plus près des petites structures locales.</p> |

### **Bilan de la saison 2015-2016**

Le Pass culture sport a bénéficié à 63 435 jeunes, soit une hausse de 6 265 jeunes (hausse de 11% par rapport à la saison 4 contre une hausse de 4,8% entre la saison 4 et 3). Parmi les coupons, les Pass « cinéma », « classe et groupe » puis « livre » sont les plus utilisés. Les lieux de diffusion les plus utilisés sont les lycées (80% des chéquiers y sont distribués), puis les Maisons familiales rurales, les Points information jeunesse et universités, les Centres de formation des apprentis. Le Pass compte aujourd'hui 817 partenaires contre 780 partenaires l'année dernière.

### **Perspectives pour la saison 2017-2018 : vers la dématérialisation du dispositif**

Dans un objectif de simplification des démarches pour les jeunes, les établissements et les partenaires culturels et sportifs, la Région a opté pour la dématérialisation du Pass culture sport, permettant ainsi de commander le Pass depuis son smartphone ou un site internet, de simplifier les étapes de commandes, de géolocaliser les partenaires autour de soi, de simplifier le remboursement des partenaires, mais aussi de mettre en relation les jeunes avec les partenaires qui recherchent des bénévoles. La mise en œuvre de ces évolutions nécessite le recours à de nouveaux prestataires.

Compte-tenu des délais administratifs liés à la passation de marchés et du délai de mise en œuvre technique de ce nouveau site mobile, le Pass culture sport dans sa nouvelle version ne pourra pas être disponible avant le printemps 2018 ; cela implique une interruption de la diffusion du Pass culture sport de septembre 2017 à avril 2018.

Durant cette période de transition, la Région veillera à ce que les jeunes bénéficiaires ne soient pas pénalisés : *"Pour l'année scolaire 2017-2018, nous maintiendrons notre contribution financière pour les sorties scolaires et la pratique sportive. Une aide exceptionnelle directe sera ainsi versée aux établissements scolaires pour subventionner jusqu'à deux sorties par jeune, et les fédérations sportives conserveront la possibilité de se faire rembourser la participation de 16 € accordée aux jeunes pour l'achat de leur licence"* indique Laurence Garnier. *« Informés personnellement par courrier, les partenaires concernés seront suivis par la Direction culture, sport, associations (DCSA), pour les modalités de mise en œuvre ».*

## 2.2. Le Pass prévention contraception

| BENEFICIAIRES                   | AVANTAGES  | RECOMMANDATIONS CESER 2015   |
|---------------------------------|--|--|
| Tous les jeunes de 15 à 19 ans. | Le chéquier permet de bénéficier de 2 consultations médicales, d'analyses médicales pour la contraception et/ou le dépistage d'IST, et de la délivrance de contraceptifs pour une durée moyenne d'un an. | <p>Renforcer le dialogue et l'accompagnement avec les professionnels de santé<br/>Transmettre une liste des partenaires avec la distribution du chéquier.</p> <p>Mettre en place un moteur de recherche facilitant l'accès aux partenaires entrant dans le dispositif sur le site.</p> <p>Développer d'autres relais de diffusion au plus près des jeunes.</p> <p>Ouvrir le champ de la prévention à d'autres enjeux de santé (addictions, obésité, santé bucco-dentaire, etc.) et aux risques de violences.</p> <p>Le CESER propose de créer un nouveau Pass dans le champ de la prévention et de la santé. Ce Pass Prévention Santé regrouperait le Pass prévention contraception et le Pass complémentaire santé actuels ainsi que d'autres problématiques liées à la santé : troubles alimentaires, santé bucco-dentaire, addictions, etc.</p> |

### Bilan de la saison 2015-2016

Près de 35 000 chéquiers ont été envoyés à une structure diffusant le Pass dans 1 590 lieux de diffusion. En septembre, 9 900 chéquiers de la saison 2015-2016 ont été remis, dont 6 480 ont été utilisés, correspondant à 18% des chéquiers édités et envoyés, et générant le remboursement de 14 400 coupons.

### Perspectives pour la saison 2017-2018

Afin d'améliorer les coûts de gestion, de faciliter le remboursement des professionnels et de prendre en compte l'ensemble des problématiques relatives à la santé et au bien-être des jeunes, et notamment la lutte contre les addictions, ce dispositif évoluera vers un Pass santé, prendra une forme dématérialisée et sera élargi, tout en gardant le principe d'un parcours de soins anonyme, gratuit et associant étroitement les professionnels de santé.

## 2.3. Le Pass complémentaire santé

| BENEFICIAIRES  | AVANTAGES   | RECOMMANDATIONS CESER 2015  |
|--|---|---|
| Tous les jeunes de 15 ans à 29 ans révolus domiciliés en Pays de la Loire, souscrivant pour la première fois un contrat de complémentaire santé en leur nom. | Remboursement jusqu'à 100€ pour le premier contrat. | Transformer le Pass en aide financière directe.<br>Accompagnement dans le choix de la mutuelle et dans la connaissance du système de protection sociale<br>Continuité après le premier contrat et articulation avec les dispositifs relatifs à la couverture des apprentis dans certains secteurs d'activité. |

### Bilan de la saison 2015-2016

Le Pass complémentaire santé a bénéficié cette année à 6 500 jeunes, soit une diminution de 5 000 jeunes (baisse de 44%) par rapport à la saison 4. Cette forte baisse s'explique du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la généralisation de la complémentaire santé au 1er janvier 2016 (perte de tous les jeunes salariés désormais couverts par la mutuelle obligatoire de leur employeur ou de la mutuelle obligatoire de leurs parents). On comptait à cette date 42 partenaires, les plus importants étant SMEBA, LMDE et Harmonie Mutuelle (80% des dossiers).

### Perspectives pour la saison 2017-2018

L'évolution du contexte, avec la loi sur la généralisation de la complémentaire santé, et le bilan mené au printemps 2016 (Questionnaire auprès des bénéficiaires et entretiens avec quelques mutuelles) a conduit à la suppression du Pass complémentaire santé à compter de septembre 2017.

## 2.4. Le Pass logement

| BENEFICIAIRES   | AVANTAGES  | RECOMMANDATIONS CESER 2015   |
|---|--|--|
| <p>Tous les jeunes de moins de 30 ans, seuls, en couple ou en colocation, souhaitant louer un logement sur le territoire des Pays de la Loire, contraints de présenter une caution solidaire et ne pouvant bénéficier de tout autre dispositif comme la CLE<sup>5</sup>, le LOCA-PASS<sup>6</sup>, la GRL<sup>7</sup>, le Fonds de solidarité logement ou VISALE<sup>8</sup>.</p> | <p>La Région se porte caution jusqu'à 18 mois de loyer.</p> <p>L'URHAJ, dans le cadre du Pass Logement, assure une fonction d'information, de communication et d'orientation vers l'ensemble des dispositifs liés au logement pour les jeunes.</p> | <p>Elargir la couverture territoriale pour permettre à tout jeune, issu de tout milieu (urbain, rural) d'accéder à une association partenaire et ainsi aux informations nécessaires.</p> |

### Bilan de la saison 2015-2016

Pour cette saison, le prestataire (URHAJ<sup>9</sup>) a reçu 3 180 appels, soit une diminution de 506 appels par rapport à la saison 4 (baisse de 13,7%). 616 conventions tripartites ont été signées, soit une augmentation de 27 conventions par rapport à la saison passée (hausse de 4,6%). Le nombre de jeunes (100) en situation d'impayé a augmenté de 7. Les impayés représentent 2,7% du montant total garanti depuis le démarrage du dispositif (20 millions d'euros environ).

### Perspectives pour la saison 2017-2018

Reconduction à l'identique du Pass logement, notamment dans sa fonction de complémentarité des dispositifs nationaux.

<sup>5</sup> Caution Locative Etudiante - <http://www.etudiant.gouv.fr/cid96325/la-cle-caution-locative-etudiante.html>

<sup>6</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18493>

<sup>7</sup> Garantie des Risques Locatifs - <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17847>

<sup>8</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33453>

<sup>9</sup> Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

## 2.5. Le Pass première installation

| BENEFICIAIRES   | AVANTAGES  | RECOMMANDATIONS CESER 2015  |
|---|--|---|
| Les jeunes de 15 ans à 29 ans emménageant pour la 1 <sup>re</sup> fois dans un logement autonome non meublé et situé en Pays de la Loire, sous réserve d'un dispositif de caution solidaire (qui peut être le Pass logement). | Aide de 200€. Dépenses éligibles : literie, table, chaise, bureau, armoire, meuble de rangement, canapé si convertible en couchage, réfrigérateur, plaques de cuisson, four, gazinière. électro-ménager et mobilier de première nécessité. | Simplifier le dispositif par un chèque d'aide à la vie quotidienne utilisable directement par le jeune. |

### **Bilan de la saison 2015-2016**

Le Pass première installation a bénéficié cette année à 146 jeunes, contre 156 en saison 4.

### **Perspectives pour la saison 2017-2018**

Compte tenu du faible nombre de bénéficiaires (en comparaison avec le nombre important de dossiers refusés : 45 %) et du coût administratif, le Conseil Régional a décidé de supprimer ce Pass à compter de septembre 2017.



## 2.6. Le Pass transport

| BENEFICIAIRES                            | AVANTAGES  | RECOMMANDATIONS CESER 2015   |
|--|--|--|
| Tous les jeunes Ligériens de 12 à 30 ans | Pour 25 € par an, réduction de 50% sur tous les déplacements en trains et autocars régionaux.<br>Carte TIVA pour les moins de 26 ans.<br>Cartes FIFTI pour les jeunes de 26 à 29 ans (25€ au lieu de 65€). | Ouvrir l'aide à l'ensemble des transports en commun, aux trajets hors région, à l'auto partage, au vélo, etc.<br><br>Envisager d'autres aides à la mobilité : covoiturage, code et permis...<br><br>Revoir le partenariat avec SNCF.<br><br>Intégrer dans la convention la communication du Pass sur le site national du partenaire. |

### Bilan de la saison 2015-2016

Le Pass transport a bénéficié cette année à 20 225 jeunes dont 398 jeunes pour FIFTI et 19 827 pour TIVA, soit une baisse de 123 jeunes.

Le dispositif est stable en termes de nombre de bénéficiaires.

### Perspectives pour la saison 2017-2018

Reconduction à l'identique du Pass transport.

## 2.7. Le Pass apprenti

| BENEFICIAIRES   | AVANTAGES   | RECOMMANDATIONS<br>CESER 2015                                   |
|---|---|---|
| Les jeunes inscrits dans les CFA de la région des Pays de la Loire. | Le Pass apprenti finance un forfait transport-hébergement. Cette aide est calculée sur la moyenne des trajets domicile-CFA et domicile-entreprise. Elle comprend en plus, une aide à la restauration d'un montant de 1,50 € par repas (midi ou soir) au restaurant du CFA ou dans un espace de restauration collective partenaire du centre, dont les tarifs ne sont pas subventionnés. | Revenir au dispositif THR (Transport-Hébergement-Restauration). |

### Bilan de la saison 2015-2016

18 460 jeunes entrés en apprentissage ont effectué une demande de Pass apprenti cette année, soit une hausse de 1 050 jeunes (+ 6%) par rapport à la saison 4. La télé-procédure d'inscription concerne les jeunes entrant en CFA. Cette inscription vaut pour toute la durée du cycle de formation qui fait l'objet du contrat d'apprentissage.

A travers ses différentes composantes (forfait transport-hébergement et aide à la restauration), le Pass apprenti bénéficie, en réalité, à l'ensemble des apprentis de la Région soit 27 100 pour cette saison (contre 27 045 en 2014-2015).

### Perspectives pour la saison 2017-2018

Reconduction à l'identique du Pass apprenti.

## 2.8. Le Pass lycéen professionnel

| BENEFICIAIRES  | AVANTAGES  | RECOMMANDATIONS<br>CESER 2015   |
|--|--|---|
| Lycéens professionnels sur une des 6 filières identifiées comme porteuses d'emploi : mécanique industrielle, travail des métaux, productique bois / ameublement, plasturgie, chimie, papier, carton, industrie agroalimentaire, productions végétales. | Le montant de l'aide est forfaitaire et s'élève à 130 € par lycéen et par année de formation éligible. | Manque de pertinence de ce Pass : le jeune ne peut être au courant de cette incitation du fait que l'orientation se fait au collège.<br><br>Le montant de l'aide est insuffisant pour être véritablement incitatif. |

### Bilan de la saison 2015-2016

Le Pass lycéen professionnel a bénéficié cette année à 2 999 jeunes, soit une hausse de 105 jeunes (hausse de 3,6%) par rapport à la saison 4.

### Perspectives pour la saison 2017-2018

Le Pass a été supprimé en septembre 2016.

## 2.9. L'ordipass

| BENEFICIAIRES   | AVANTAGES  | RECOMMANDATIONS CESER 2015  |
|---|--|---|
| Lycéens et apprentis entrant dans un cycle (seconde générale, technologique, professionnelle, 1ère année de CAP ou de BP) de l'enseignement public ou privé, scolarisés en région Pays de la Loire et issus de familles aux revenus modestes. | Réduction de 20€ à 200€ selon l'échelon de bourse pour les lycéens ou le quotient familial pour les apprentis. | Adapter le matériel aux besoins des jeunes, proposer un abonnement Internet et l'accès à des logiciels (non commerciaux) liés aux apprentissages.<br><br>En faire un vrai outil numérique pédagogique à articuler avec les actions de l'Education Nationale |

### Bilan de la saison 2015-2016

Ordipass a bénéficié cette année à 4 810 jeunes, soit une baisse de 528 jeunes (baisse de 9,9%) par rapport à la saison 4. Cette baisse s'explique en partie par le refus de la majorité des demandes dérogatoires (57% des demandes refusées). Les lycéens des établissements publics représentent 64% des bénéficiaires cette année ; 28% sont des lycéens en établissements privés et 8% sont apprentis.

Concernant la participation financière des jeunes, 72,8% des bénéficiaires Ordipass ont versé une participation inférieure ou égale à 50 euros pour acquérir leur ordinateur portable en 2015-2016 : 2 686 jeunes (55,8%) ont versé une participation de 20 euros et 817 jeunes (soient 17% des bénéficiaires) ont versé une participation de 50 euros. Le nombre de bénéficiaires participant à hauteur de 20 euros a progressé de 14% sur les 5 années du dispositif. A l'inverse, le nombre de bénéficiaires participant à hauteur de 150 et 200 euros a baissé respectivement de -18% et -37% en 5 ans.

### Perspectives pour la saison 2017-2018

Suppression du dispositif à compter de septembre 2017, mais une enveloppe budgétaire complémentaire est prévue pour permettre l'acquisition d'un équipement informatique à des jeunes en situation particulière signalée par les chefs d'établissements.

## 2.10. Le Pass permis apprenti

### **Le Pass permis apprentis est ouvert depuis octobre 2016 et a vocation à être poursuivi sur la saison 2017-2018**

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 400 € pour participer au financement du permis de conduire. Cette aide est réservée aux apprentis de 17 à 20 ans, sous conditions de ressources, et qui s'engagent à promouvoir l'apprentissage et/ou à porter des actions au sein du CFA comme par exemple l'organisation d'actions de prévention, le parrainage de jeunes, ...

| BENEFICIAIRES   | AVANTAGES   |
|---|---|
| <p>Jeunes de 17 à 20 ans révolus en Centre de formation d'apprentis dont le quotient familial est inférieur ou égal à 550 €.</p> <p>Il est demandé aux bénéficiaires de promouvoir l'apprentissage ou de porter des actions au sein de leur établissement, comme par exemple l'organisation d'actions de prévention, le parrainage de jeunes accueillis au CFA.</p> | <p>Aide de 400 € pour le financement du permis de conduire.</p> |

### 3. Application du modèle d'évaluation et recommandations correspondantes

---

Nous nous situons ici dans le cadre d'une évaluation prospective.

L'évaluation future du Pack 15-30 suppose d'identifier, au moins sur quelques Pass, les besoins correspondants, les objectifs poursuivis (qualitatifs et quantitatifs), les cibles concernées, les moyens consacrés (en dissociant, lorsque ces informations sont disponibles, le montant des aides allouées et les frais de gestion) et les résultats obtenus.

Nous avons retenu à cet effet :

- le Pass culture sport,
- le Pass logement,
- le Pass transport.

Ce choix a été induit, d'une part, par le fait que certains Pass ont été supprimés (ordipass, lycéen professionnel et complémentaire santé), d'autre part par le fait que d'autres ont été nouvellement créés (Permis apprentis), enfin que certains Pass sont en cours d'évolution, tel le Pass prévention contraception.

Cette analyse préalable a pour objet de mettre en évidence les données qu'il serait utile de suivre dès à présent pour être en mesure de conduire ultérieurement une évaluation pertinente du Pack 15-30.

Globalement, la cible concernée (même si les publics visés varient selon les Pass) étant celle des jeunes de 15 à 30 ans, il convient au moins d'avoir pour repère de comparaison la population de cette classe d'âge, soit environ 636 000 Ligériens en 2014<sup>10</sup>.

| Tranches d'âge | Population 2014 en Pays de la Loire | %     |
|----------------|-------------------------------------|-------|
| Ensemble       | 3 690 833                           | 100,0 |
| 15 à 29 ans    | 635 790                             | 17,2  |

---

<sup>10</sup> Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-52>

### 3.1. Application au Pass culture sport

Cible concernée : les jeunes ligériens inscrits dans les établissements partenaires quel que soit leur âge, et tous les jeunes de 15 à 20 ans si non scolarisés dans ces établissements (salariés, étudiants, collégiens, en recherche d'emploi).

| BESOINS   | OBJECTIFS  | RESSOURCES MOBILISEES  | ACTIONS  | RESULTATS  | IMPACTS  |
|---|--|--|--|--|--|
| Accéder aux propositions culturelles, artistiques et sportives. | Faciliter et stimuler l'accès à la culture et aux pratiques artistiques et sportives.<br><br>Veiller à l'équité territoriale de l'offre et de l'usage du Pass. | Les ressources comprennent les moyens financiers alloués (aides distribuées et frais de gestion internes : moyens humains, services sous-traités et budget de communication) ainsi que l'ensemble des partenaires extérieurs impliqués dans le dispositif. | Identifier des partenaires dans le domaine culturel et sportif et des partenaires de diffusion<br><br>Proposer des offres financièrement attractives<br><br>Informer les publics concernés | Nombre de bénéficiaires<br><br>Proportion de jeunes bénéficiaires par rapport au public cible.<br><br>Nombre et types de coupons utilisés : par territoire et par type d'offre culturelle, artistique ou sportive.<br><br>Après dématérialisation, nombre de codes-barres scannés. | Utilisation des coupons à des fins de découvertes variées (pourcentage des coupons utilisés par type d'offre). |

**Appréciation de la pertinence du dispositif :  
rapport entre les besoins identifiés et les objectifs  
définis ?**

- Les objectifs correspondent aux besoins tels qu'ils sont définis.

**Appréciation de la cohérence du dispositif :  
les moyens humains et financiers mis en place sont-ils  
adaptés aux objectifs ?**

- Le budget de 1.9 M€ dont 1.2 M€ d'aides distribuées et 0.7 M€ de frais de gestion, représente 44% du montant total de 4.295 M€ inscrit au budget primitif au titre du Pack 15-30 (autonomie des jeunes). Il manifeste une volonté réaffirmée de la Région sur ce champ d'action.

**Appréciation de l'utilité du dispositif :  
rapport entre les besoins identifiés et les impacts,  
c'est-à-dire les retombées de l'action à moyen et  
long terme ?**

- L'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires depuis le lancement du Pass Culture Sport témoigne de l'intérêt des jeunes à l'égard de ce dispositif.
- Il serait nécessaire de disposer de chiffres précis sur l'usage des chèquiers et leur répartition sur les différentes offres (pratique artistique ou sportive, cinéma, spectacle, événement sportif, livre, patrimoine, engagement citoyen, classe et groupe) et sur la répartition des bénéficiaires par territoires (grandes agglomérations, milieu rural, quartiers, ...) pour évaluer cet impact.

**Appréciation de l'efficacité du dispositif : rapport  
entre les objectifs visés et les résultats obtenus ?**

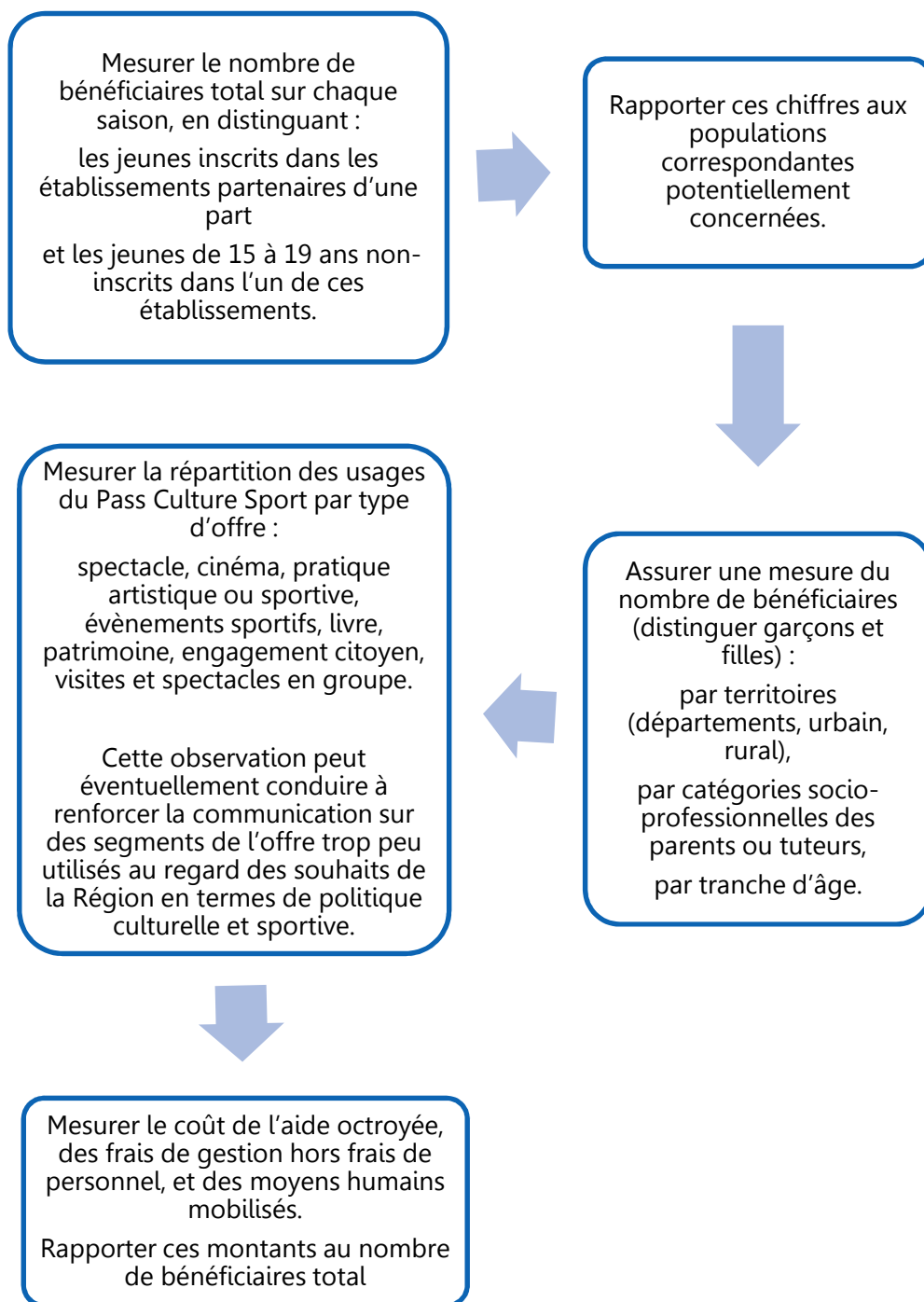
- L'objectif idéal serait que tous les jeunes potentiellement bénéficiaires aient souscrit sur une année à au moins une des offres proposées. Des objectifs plus précis pourraient être définis pour chacune des offres.
- La mesure doit être rapportée à la population des jeunes ligériens concernés.

**Appréciation de l'efficience du dispositif :  
les résultats sont-ils à la mesure des sommes  
dépensées ?**

- Le ratio coût total/nombre de bénéficiaires nous donne un coût de 29.70 € par bénéficiaire. L'appréciation de ce montant est du ressort de la Région mais il apparaît a priori raisonnable au regard du bénéfice apporté aux jeunes ligériens.



## Recommandations spécifiques au Pass culture sport



Au-delà de l'analyse strictement quantitative, prendre en compte l'efficacité du dispositif du point de vue qualitatif (ex : sondages).

## 3.2. Application au Pass logement

Cible concernée : tous les jeunes de moins de 30 ans, seuls, en couple ou en colocation, souhaitant louer un logement sur le territoire des Pays de la Loire, contraints à la nécessité de présenter une caution solidaire et ne pouvant bénéficier de tout autre dispositif comme la CLE, le LOCA-PASS®, la GRL®, le Fonds de solidarité logement ou VISALE.

| BESOINS  | OBJECTIFS  | RESSOURCES MOBILISEES  | ACTIONS   | RESULTATS   | IMPACTS   |
|----------|--|--|---|---|---|
| Se loger | <p>Permettre à tous les jeunes de se loger en proposant un dispositif de garantie de paiement pour ceux qui n'ont pas accès aux dispositifs existants.</p> <p>Ce dispositif favorise l'acceptation du locataire par le propriétaire (rassurance par garantie de paiement).</p> | <p>Coûts de prise en charge des impayés, dépenses de gestion du dispositif et communication.</p> <p>Les propriétaires privés peuvent aussi être considérés comme une ressource, même s'ils ne génèrent pas de coûts au niveau du budget du Pass.</p> <p>Convention avec l'URHAJ, partenaire de conception et opérateur relais.</p> | <p>Informers les jeunes.</p> <p>Accompagner les bénéficiaires potentiels dans la démarche jusqu'à l'obtention de leur garantie.</p> <p>Prendre en charge les éventuels loyers impayés à concurrence de 18 mois de loyer</p> | <p>Nombre de bénéficiaires du dispositif et évolution d'une année sur l'autre.</p> <p>Proportion des jeunes informés de l'existence du dispositif par rapport au nombre de bénéficiaires potentiels (une enquête auprès d'un échantillon de cette population pourrait être réalisée).</p> <p>Impayés couverts par la caution et évolution.</p> <p>Effet du dispositif sur l'acceptation du locataire par le propriétaire (sondage).</p> | <p>Nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif par rapport à l'ensemble des publics potentiellement concernés (en lien avec l'évolution de la population des jeunes de 15 à 30 ans).</p> |

### Appréciation de la pertinence du dispositif

- Les objectifs correspondent aux besoins tels qu'ils sont définis

### Appréciation de la cohérence du dispositif

- Il serait nécessaire de disposer de données actualisées sur les moyens humains et financiers mis en œuvre en interne. Prendre également en compte le partenariat avec l'URHAJ.

### Appréciation de l'utilité du dispositif

- Pourcentage de jeunes ayant bénéficié du dispositif par rapport à l'ensemble des publics potentiellement concernés.

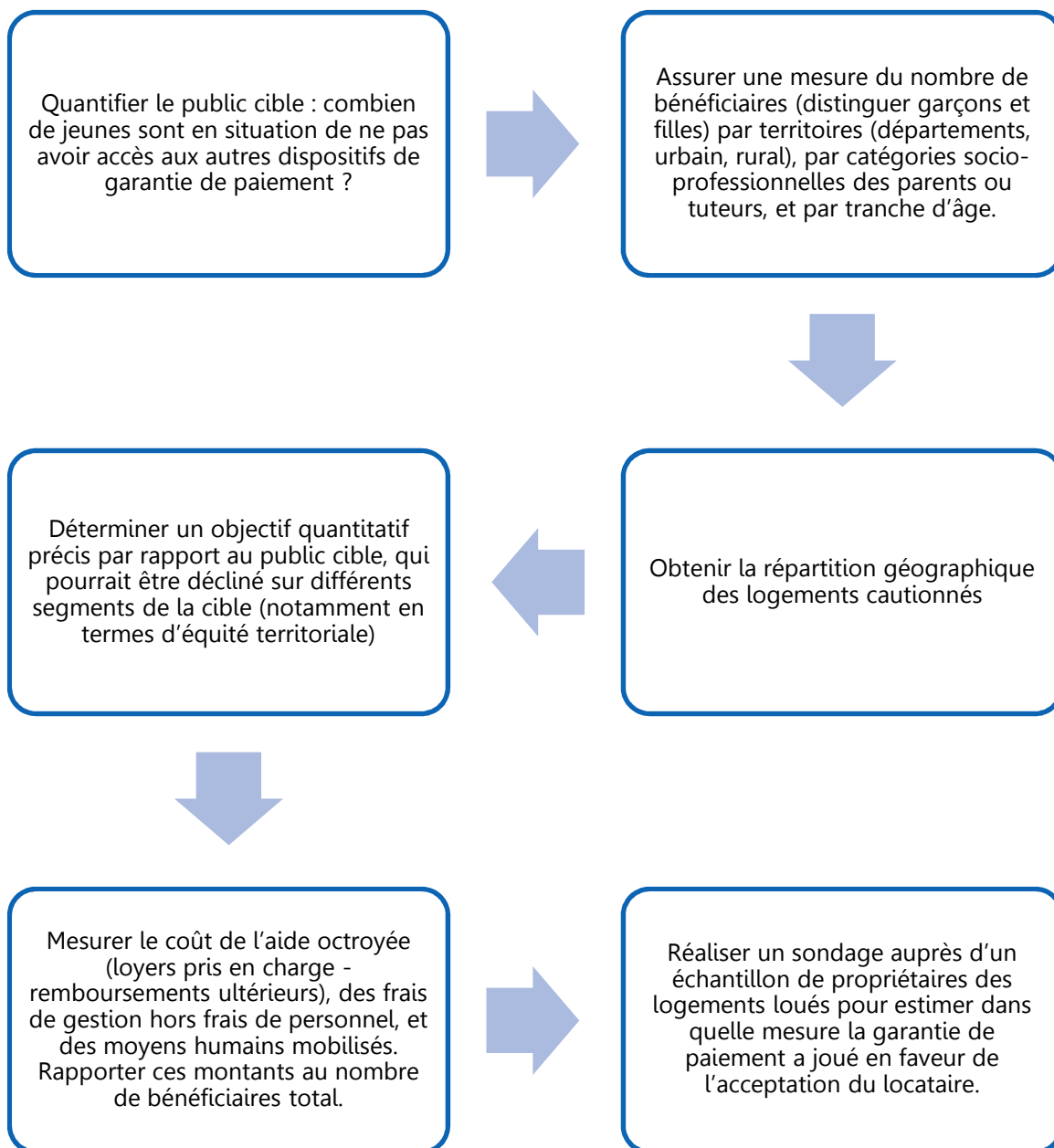
### Appréciation de l'efficacité du dispositif

- Nombre de jeunes qui ont pu se loger grâce à ce dispositif : il était de 616 sur la saison 5. Quel était l'objectif visé ?

### Appréciation de l'efficience du dispositif

- Nécessite de pouvoir calculer le coût rapporté à chaque bénéficiaire (616 sur la saison 2015-2016) afin d'apprécier cette notion d'efficience en lien avec les objectifs de la politique

## Recommandations spécifiques au Pass logement



### 3.3. Application au Pass transport

Cible concernée : tous les jeunes Ligériens de 26 à 30 ans.

| BESOINS                         | OBJECTIFS  | RESSOURCES MOBILISEES  | ACTIONS  | RESULTATS  | IMPACTS  |
|---------------------------------|--|--|--|--|--|
| Se déplacer en Pays de la Loire | <p>Permettre à tous les jeunes d'avoir accès au même tarif</p> <p>Chiffrer l'objectif</p> <p>Valoriser les tarifications régionales TER en faveur des jeunes : pour 25 € par an, réduction de 50% sur tous les déplacements en trains et autocars régionaux.</p> <p>Prendre en charge la différence de 40€ de prix entre la carte TIVA et la carte FIFTI.</p> <p>Promouvoir l'usage du TER et des cars régionaux auprès des jeunes</p> | <p>Coût des réductions accordées.</p> <p>Coût de la convention SNCF</p> <p>Moyens humains et logistiques mobilisés et coûts de communication</p> | <p>Informers les jeunes.</p> <p>Prendre en charge la différence de tarification entre les deux cartes.</p> | <p>Nombre de bénéficiaires</p> <p>Augmentation de la fréquentation des TER et des cars régionaux</p> | <p>Nombre de jeunes qui peuvent se déplacer en Pays de la Loire sur les lignes TER grâce à ce dispositif, à rapporter au public cible.</p> |

### **Appréciation de la pertinence du dispositif**

- Ce dispositif est lié à la compétence de la Région en matière de transports publics, limitée au territoire ligérien, mais il a aussi pour objet de valoriser la politique régionale en matière de transport

### **Appréciation de la cohérence du dispositif**

- Il serait nécessaire de disposer de données actualisées sur les moyens humains et financiers mis en œuvre.

### **Appréciation de l'utilité du dispositif**

- Nombre de jeunes qui utilisent ce Pass pour se déplacer

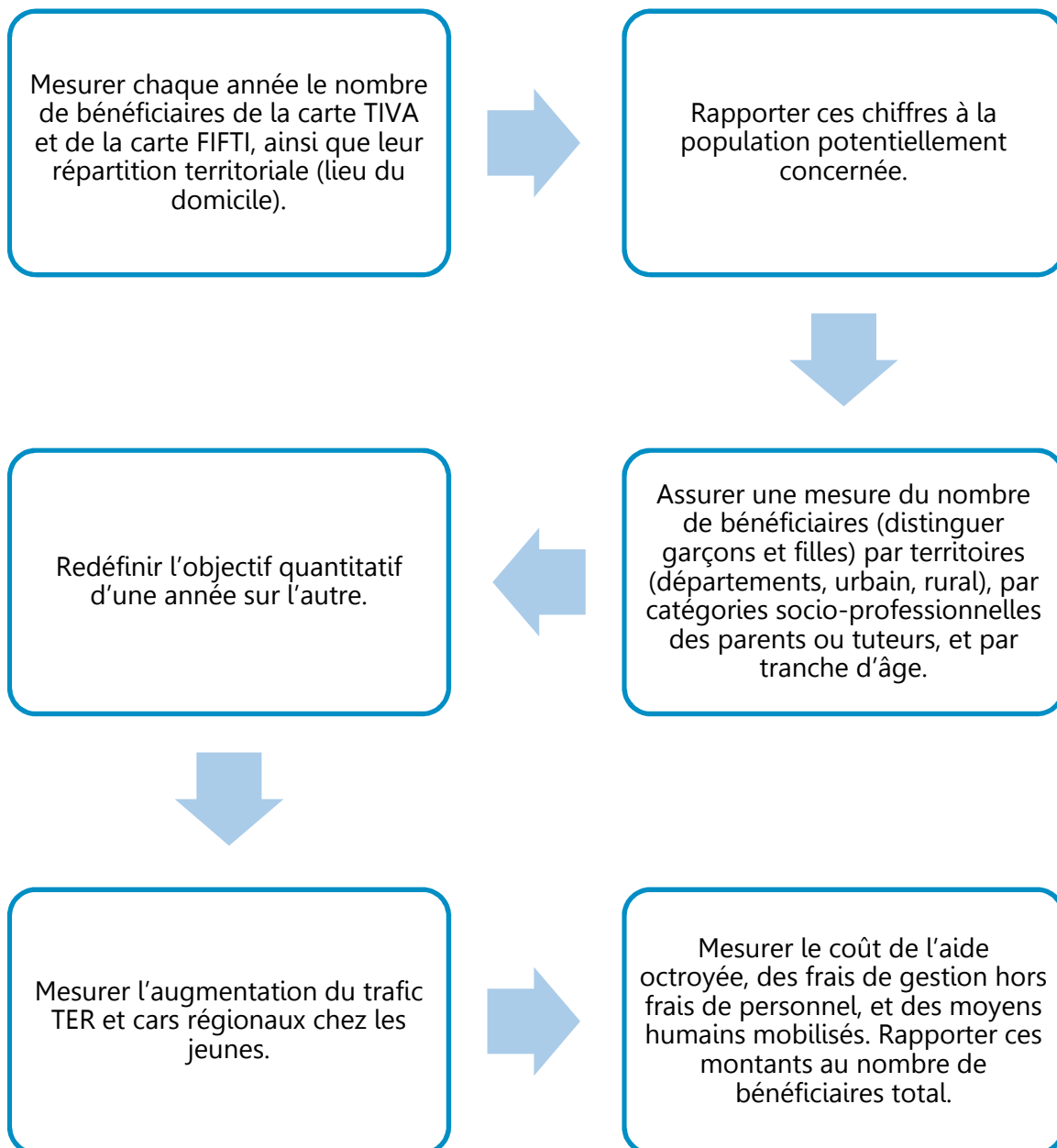
### **Appréciation de l'efficacité du dispositif**

- Pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population concernée, étant entendu que le besoin ne concerne pas 100% de cette population

### **Appréciation de l'efficience du dispositif**

- Nécessite de pouvoir calculer le coût rapporté à chaque bénéficiaire afin d'apprécier cette notion d'efficience.

## Recommandations spécifiques au Pass transport



### 3.4. Synthèse relative au Pack 15-30

Ce travail n'a pas la prétention d'être exhaustif quant à la définition des différents critères d'évaluation, qui doivent être adaptés au cas par cas selon la politique examinée par rapport aux autres aspects de la politique régionale,

Dans le cas d'une politique dédiée aux jeunes, telle que le Pack 15-30, les évaluations devraient considérer d'une part le point de vue des jeunes et la réponse à leurs besoins, d'autre part la performance de l'organisation interne (moyens mobilisés, efficacité des partenaires associés), et l'impact des dispositifs au regard des objectifs politiques déterminés par la Région.

Ainsi, en se plaçant du point de vue des jeunes, une question importante est d'évaluer la qualité de l'information qu'ils ont reçue, et par quels vecteurs ? L'accessibilité et la simplicité des procédures d'accès aux services proposés est-elle satisfaisante ou peut-elle-être améliorée ? Les publics concernés ont-ils, grâce à ce dispositif, pu bénéficier de services auxquels ils n'auraient pas pu avoir accès ou n'auraient pas recouru autrement ?

L'évaluation doit aussi s'interroger sur la performance de l'organisation interne des services, l'adéquation des actions de communication mises en œuvre, ainsi que sur l'efficacité des partenaires associés à la diffusion du dispositif,

Elle doit enfin être mise en relation avec les objectifs politiques principaux déterminés en amont. En l'occurrence, les bénéfices en termes d'autonomie et d'accès au travail.



## 4. Quelques recommandations pour l'évaluation des politiques publiques régionales

---

En résumé, concernant l'évaluation de toute politique régionale, le CESER suggère :

- d'identifier rigoureusement, en amont, la réalité des besoins ou attentes pressentis et de les vérifier,
- de formaliser le plus clairement et le plus précisément possible les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'action envisagée,
- de vérifier la cohérence interne du dispositif : il peut éventuellement être complémentaire mais non pas se superposer, même partiellement, à d'autres initiatives de la Région,
- de s'assurer également de la cohérence externe du dispositif par rapport à d'autres politiques engagées par d'autres acteurs, qu'ils soient publics ou privés,
- de définir, pour chaque politique dont une évaluation est envisagée, chacun des maillons de la chaîne de valeurs : besoins, objectifs, ressources, actions, résultats, impacts,
- de prévoir, en même temps que l'action ou le service mis en œuvre, les moyens humains et techniques de son évaluation quantitative d'une part, et de son évaluation qualitative d'autre part – laquelle se fera essentiellement par questionnaires et sondages auprès de panels de bénéficiaires potentiels,
- de bien considérer les échéances attendues pour la politique engagée. L'évaluation ne se fera pas au bout d'une année si les résultats et les impacts en sont attendus à plus long terme.

Sans prétendre, bien évidemment, se substituer au politique, qui est souverain quant aux actions qu'il entend engager, le CESER des Pays de la Loire se propose d'apporter sa contribution à chacune des étapes du processus d'évaluation des politiques publiques régionales.

De plus, en tant que représentant de la société civile « organisée », le CESER est en mesure d'apporter une valeur ajoutée particulière au niveau de l'analyse qualitative, liée à la diversité des regards portés sur les politiques publiques étudiées.

Les évaluations doivent être à la fois quantitatives et qualitatives (au moyen de questionnaires, de sondages auprès des publics visés et des partenaires relais).



En tant que représentant de la société civile organisée, le CESER est en mesure d'apporter une valeur ajoutée particulière au niveau de l'analyse qualitative, liée à la diversité des regards portés sur les politiques publiques étudiées

## Bibliographie

---

### Documents

- Les CESER et la contribution à l'évaluation des politiques publiques régionales- janvier 2015 - Rapporteuse : Claudine SPIOTTI
- Les CESER et la contribution à l'évaluation des politiques régionales – rapport des CESER de France – juin 2017 – avec la participation de Michelle BUREAU, Présidente de la commission culture, patrimoine, sport, tourisme et vie associative du CESER des Pays de la Loire

### Principaux sites internet consultés

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/promouvoir-une-culture-de-l-valuation-des-politiques-publiques>

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-52>

[http://www.evaluation.gouv.fr/cgp/fr/interministere/doc/petit\\_guide\\_cse.pdf](http://www.evaluation.gouv.fr/cgp/fr/interministere/doc/petit_guide_cse.pdf)

<http://www.modernisation.gouv.fr/laction-publique-se-transforme/en-evaluant-ses-politiques-publiques/evaluer-les-politiques-publiques>

<http://www.cabinet-ecs.org/L-evaluation-en-4-points--Francais,m,229>

[http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv\\_note\\_definition\\_evaluation\\_indicateurs.pdf](http://www.oriv.org/wp-content/uploads/oriv_note_definition_evaluation_indicateurs.pdf)

<http://ibsa.brussels/fichiers/publications/focus-de-libs/FOCUS-6-FR-final.pdf>

<http://www.fntr.fr/sites/default/files/chiffres-cles-transport-france-edition-2017.pdf>

## Remerciements

---

### **Conseil Régional des Pays de la Loire**

Les élus et les directions du Conseil Régional concernés par le développement et la gestion du Pack 15-30.

### **URHAJ Pays de la Loire**

M. Samuel MAINGUET, Délégué Régional, et son équipe